



# **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2013**

(Du 13 novembre 2012)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 1<sup>er</sup>, 8 et 13 novembre 2012 pour procéder à l'examen du budget 2013, alors que les sous-commissions I à V se sont réunies dans cet intervalle au sein de leurs dicastères respectifs pour un examen détaillé du budget.

## **BUDGET 2013**

Pour cette fois encore, le rapport du Conseil communal laisse entrevoir une situation financière réjouissante pour la Ville de Neuchâtel à l'horizon 2013 : le budget de fonctionnement planche effectivement sur un excédent de revenus de quelques 2 millions de francs, pour 266 millions de francs de revenus. Quant à la dette à long terme, si elle infléchit la courbe descendante qui est la sienne depuis 3 ans pour remonter de 369 à 375 millions de francs, elle reflète une politique ambitieuse en termes d'investissements, qui passent, budget à budget, de 34 millions en 2012 à 61 millions en 2013.

La capacité d'autofinancement de 44%, peut être considérée comme faible si l'on considère que le règlement n'autorise pas des taux inférieurs à 70% pendant 2 années consécutives. L'expérience montre cependant que les investissements budgétés ne sont pas totalement dépensés (pour cause de retards ou oppositions) et qu'un certain dépassement peut être prévu tout en respectant de facto les limites du

frein à l'endettement. Ce point devra toutefois être suivi au cours de l'année, et bien sûr lors de l'établissement du budget 2014.

Il est à noter que le service de la dette se trouve toutefois allégé (de 11,1 à 10,3 millions), du fait du taux moyen plus avantageux des emprunts contractés.

Quant à la fortune nette elle devrait atteindre 54 millions à fin 2013 avant un prélèvement de 16 millions début 2014 pour la recapitalisation de prévoyance.ne.

Si l'on en croit le plan financier continu, les bons résultats attendus pour 2013 pourraient se prolonger encore jusqu'en 2015, soit jusqu'au second seuil de la nouvelle répartition de l'impôt des personnes morales (qui selon le rapport du Conseil d'Etat en attente de décision du Grand conseil prévoirait 50% pour le siège, 25% en fonction du nombre d'habitants, et 25% en fonction du nombre d'emplois).

Encore un mot au chapitre des rentrées fiscales : la Commission financière constate que pour la première fois, les revenus des personnes morales dépassent ceux des personnes physiques. Au-delà des effets réjouissants sur le volume absolu des rentrées, il convient de noter que les revenus des personnes morales sont par nature bien plus volatils que ceux des personnes physiques. En conséquence, la Commission financière apprécie que le Conseil communal n'ait pas cédé à la tentation de gonfler ses charges courantes, qui ne pourraient être adaptées dans la même proportion qu'une éventuelle chute abrupte des revenus.

Encore une fois, la Commission financière a pu se rendre compte de la faible marge de manœuvre et du peu d'influence dont dispose la Ville par rapport aux subventions qui lui sont octroyées ou qu'elle doit fournir, de même que par rapport aux recettes fiscales. La même raison explique que la reconduction potentielle des reports de charges « de solidarité » que l'Etat pourra faire peser sur les communes lors de l'adoption du budget cantonal 2013 n'ont à dessein pas été intégrés dans le budget de la Ville.

Les commissaires saluent la volonté du Conseil communal de rattraper les investissements auxquels il avait été renoncé ces dernières années et se réjouissent entre autres de la création d'un fonds doté à hauteur de 3 millions de francs en faveur de logements d'utilité publique.

Au niveau des rubriques que la Commission tient à mentionner spécialement figure notamment celle des subventions, qui augmentent

de 11 millions de francs pour 2013, après 14 millions en 2012 principalement de par les mécanismes de redistribution cantonale ainsi que par l'accroissement des subventions d'aide sociale, principalement causé par la révision de la loi sur l'assurance-chômage adoptée en votation populaire fédérale en 2010 dont les effets se font encore sentir.

Par ailleurs, la rigueur intellectuelle voudrait que les mesures durables mentionnées en début de rapport ne présentent pas que les mesures d'économie, mais aussi celles qui induisent des dépenses supplémentaires. La compréhension de l'évolution globale des coûts de fonctionnement de notre collectivité n'en serait que simplifiée.

Globalement donc, la Commission financière se montre satisfaite du budget proposé par le Conseil communal pour 2013, tout en souhaitant rester particulièrement vigilante pour la suite. Elle en profite pour remercier l'exécutif ainsi que l'ensemble des employées et des employés de l'administration communale pour le travail accompli ainsi que pour l'engagement tant collectif qu'individuel en faveur de notre Ville.

Les cinq sous-commissions ont donc également siégé entre le 1<sup>er</sup> et le 13 novembre 2012 pour procéder à un examen approfondi du budget 2013. La synthèse de leurs travaux respectifs figure dans le rapport de chaque sous-commission présenté ci-après :

## **Rapport de la Sous-commission financière I**

(Finances, Ressources humaines et  
Développement économique)

Mme Nicole Baur, MM. Philippe Loup et Julien Spacio (rapporteur) ont rencontré le 1er novembre 2012 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère ; Mme Catherine Kölbl, MM. Mark Grünig, Marc Bernoulli (Ressources humaines) et David Muttner (Service juridique) ; MM. Serge Attinger, Daniel Crevoisier et Gilbert Tripet (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Services financiers), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Développement économique, Service des assurances).

## 02. Finances

### Remarques d'ordre général

Malgré un contexte international difficile, le contexte général pour la Ville de Neuchâtel sera encore positif. Les recettes prévues sont en hausse et les dépenses maîtrisées. On peut s'en réjouir.

Cela permet, en 2013, des investissements conséquents et la création de réserves. En particulier, une dotation de 3 millions est prévue pour un fonds destiné à la création de logements d'utilité publique.

Mais attention, la nouvelle répartition des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes morales va affecter sensiblement les revenus de la Ville dès 2014. Une bonne maîtrise des dépenses se révélera indispensable.

### 02.11 Comptabilité générale

L'année 2013 sera encore une très bonne année. Un résultat du compte de fonctionnement positif de 2,284 millions de francs suisses est prévu. Elle sera toutefois la dernière. Comme indiqué, la nouvelle répartition des recettes sur l'impôt des personnes morales va faire sensiblement chuter nos revenus dès 2014. On estime la différence entre ce que la Ville toucherait selon le système actuel et selon le nouveau à près de 30 millions à l'horizon 2016.

Pour l'instant, les recettes sont encore en hausse, en particulier grâce aux impôts sur les personnes morales. A noter aussi que le nombre d'habitants en Ville de Neuchâtel est en constante augmentation depuis quelques années, ce qui permet de prévoir des recettes plus ou moins stables, malgré la nouvelle loi fiscale.

Les dépenses brutes d'investissements prévues sont de 67.8 millions. Montant particulièrement élevé mais qui se justifie d'une part par des investissements relativement modestes les années précédentes et d'autre part par l'exercice bénéficiaire et le contexte favorable sur le marché de l'emprunt. La politique d'investissement est le reflet du dynamisme actuel de la Ville.

Au niveau de la dette, le remboursement de cinq emprunts de la dette consolidée plus une insuffisance de financement au compte administratif nécessite de contracter des emprunts supplémentaires pour un montant global de 65 millions. A noter toutefois que la dette est maîtrisée et reste stable à environ 375 millions. Les taux d'intérêts sont de surcroît toujours plus favorables.

## **02.21      Contrôle des Finances**

Rôle important que celui du contrôle des finances et du contrôle de gestion en général. Les audits internes sont nécessaires pour accroître l'efficacité de l'ensemble des services.

### 02.21.318.02      Honoraires d'experts

Après un appel d'offres, le choix du nouvel organe de révision s'est porté sur PWC, qui succédera dès 2014 à KPMG. Le contrôleur interne va travailler étroitement avec la fiduciaire.

## **02.31      Centre Electronique de Gestion (CEG)**

Pour rappel, le centre est composé de 70 personnes, dont les activités sont divisées ainsi : environ 30% pour la Ville de Neuchâtel, reste mandats de prestations. A noter que pratiquement l'ensemble des Communes du Canton y font appel. Dernier arrivant, la Commune du Locle.

Même si la création d'une entité unique avec le SIEN n'a pas vu le jour, un rapprochement géographique devrait intervenir avec des synergies à la clé (partage des coûts, achats communs, salle machines, etc.). Tout en gardant une gouvernance séparée.

Par ailleurs, une partie du personnel (7 personnes du domaine de la santé) va être transférée au CIGES. L'année 2013 va être une année charnière. Plusieurs défis sont à relever : - consolidation du partenariat avec le SIEN, - convention pour l'informatique dans le domaine de la santé, - transN, fusions de communes, arrivée du Locle, etc.

Plusieurs conventions devront être négociées et signées afin de garantir l'avenir et l'effectif du service. Le CEG est confronté à un risque économique, en fonction de la fidélité de ses partenaires.

## **02.41      Impôts**

D'excellentes recettes sont prévues en 2013 : 94,9 millions pour les personnes morales (dont à déduire la participation au fonds provisoire et l'augmentation de la péréquation), 78,3 pour les personnes physiques.

A noter la forte progression des recettes dans les personnes morales (75,3 à 94,9 millions), soit une progression de plus de 20 %.

Ces estimations sont calculées en tenant compte des évolutions connues ou prévisibles autant particulières que conjoncturelles.

## **02.61 Ressources humaines**

Le volume total des salaires baisse de 15.8% suite au départ des écoles enfantines et primaires. Pour le reste, il y a une légère hausse due principalement à l'attribution des échelons et à quelques engagements. L'indexation négative n'a pas été reportée. Elle est « mise en réserve ». Une légère hausse de l'effectif est constatée.

Il est constaté beaucoup de postes partiels. En outre la modulation du temps de travail est souvent sollicitée.

A noter la possibilité donnée de continuer de travailler au-delà des 62 ans sur demande. Un pont AVS, équivalant à 1 année, va être mis en place. Une retraite anticipée à 58 ans demeure possible.

La possibilité de créer un groupe de confiance pour résoudre les conflits internes est à l'étude.

## **02.81 Service juridique**

Possibilité de prendre des mandats supplémentaires, notamment ceux de nouvelles communes. Augmentation de 10% de poste.

# **Rapport de la Sous-commission financière II**

(Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier, Philippe Etienne (rapporteur) et Baptiste Hurni, s'est réunie le 2 novembre 2012 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des dicastères concernés, pour examiner le budget 2013. Ont également participé à cette séance : pour la Section de la Santé et des Affaires sociales, M. Philippe Haeberli, chef de service et Mme Nives Faggiani, cheffe de la comptabilité et du GSR; pour la Section de la Jeunesse et de l'Intégration, M. Sylvain Ghirardi, chef de service; Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l'accueil pré- et parascolaire, M. Massimo Grangier, chef de l'unité finances et administration ; pour les Ecoles enfantines et primaires, M. André Staehli, secrétaire général.

## **04. Santé et Affaires sociales**

### **Remarques générales**

Le souci central est l'augmentation de la part de la Ville pour l'aide matérielle (04.02.361.04) qui se montait en 2011 à 8,5 millions de francs et devrait atteindre près des 10 millions de francs en 2012. Au budget 2013, 12 millions sont à prévoir selon les estimations et projections. Ce montant dépend du canton et il n'est pas facile d'obtenir les informations nécessaires pour l'élaboration du budget. Il est à noter que cette augmentation est due pour environs 400'000 francs à la prise en charges des réfugiés. En effet, depuis 2012, la Confédération ne prend plus en charge que le 60%, ce qui provoque un report de charge sur les cantons et communes !

Mais la raison principale de l'augmentation du montant budgété pour l'aide matérielle est la conséquence de la modification de la loi sur l'assurance chômage introduite en 2011 et qui aura en 2013 encore des effets négatifs.

La ville traite environs 1800 dossiers par année et a conclu près de 500 contrats de réinsertion.

Les commissaires prennent note et déplorent que la coopération avec le canton dans ce domaine soit très difficile, les discussions en cours en relation avec le désenchevêtrement des tâches sont compliquées et pourraient avoir des effets pervers. En effet, il semble logique que le canton prenne à sa charge l'aide matérielle et les communes le personnel. Mais cela risque de conduire le canton à privilégier les mesures lui permettant d'économiser sur l'aide matérielle et les communes à privilégier celles permettant d'économiser sur les charges de personnel, avec au final une action péjorée en faveur des personnes ayant besoin de l'aide sociale.

C'est pourquoi les membres de la sous-commission soutiennent le principe et la volonté de la Ville de travailler dans le sens de permettre le plus possible une réinsertion, le recours à l'aide sociale devant être en principe ponctuel et non permanent.

Les commissaires se demandent quels moyens la Ville pourrait mettre en œuvre de façon à améliorer son action. Dans ce cadre, il semblerait qu'à Winterthur, un système de contre-prestations soit en place demandant aux bénéficiaires de venir tous les matins à l'administration pour effectuer divers travaux et que le Valais envisage d'introduire un tel

concept. D'autre part, même s'il est tout à fait faux de considérer la majorité des bénéficiaires de l'aide sociale comme des tricheurs, il y a des abus dont l'occurrence prête le flanc aux attaques contre le système et qui à ce titre ne permettent aucune tolérance. Actuellement le système de contrôle est géré par le canton et d'une lourdeur affligeante, il est quasiment exclu d'en attendre des résultats probants !

Sur ces points, les commissaires encouragent vivement le Conseil communal à étudier ces questions et ils seront prêts à soutenir d'éventuels mandats y relatifs. Dans le même ordre d'idée ils soutiennent le principe du mandat pour le case management concernant le suivi des contrats des dossiers d'aide sociale et de réinsertion (rubrique 04.02.318.02).

Les commissaires prennent note avec satisfaction que malgré l'augmentation de l'aide matérielle, l'augmentation de personnel budgétée pour 2012 ne sera que partiellement nécessaire et qu'aucune nouvelle augmentation n'est prévue au budget 2013.

La Conseillère communale rappelle l'autre problématique des effets de seuils qui rendent une sortie de l'aide sociale difficile.

Les mesures de soutien aux familles pour atténuer l'effet de la taxe aux déchets (04.02.366.02) et de la subvention aux rentiers pour l'abonnement au TN (04.13.366.06) provoquent une charge de gestion disproportionnée, probablement équivalente aux montants distribués et il pourrait être opportun de plutôt accorder l'équivalent de ces montants aux plus démunis par le biais des prestations complémentaires.

#### **04.31 Centre d'orthophonie**

Les deux conventions devant redéfinir les relations entre le Canton et les Centres des trois Villes ainsi qu'entre le Canton et les orthophonistes indépendantes ne sont pas encore finalisées. La dernière pourrait être signée encore en 2012, la première devrait l'être courant 2013.

## **09. Jeunesse et Intégration**

### **Remarques générales**

Les services s'occupant de l'intégration ont été transférés à la culture.

D'autre part, à la suite de l'introduction d'HarmoS, l'école obligatoire a été complètement réorganisée avec l'introduction de l'éorén réunissant tout l'enseignement obligatoire de 15 communes.



Les montants nécessaires pour l'éorén ont dû être estimés avant de disposer du premier budget de l'éorén. Néanmoins, à la suite de la finalisation de ce dernier, il s'avère que les montants retenus par la Ville sont cohérents et ne devraient pas provoquer de mauvaises surprises.

## **09.02 Service administratif**

A la suite du transfert de l'intégration à la culture, environs la moitié du service administratif est passée à la culture.

## **09.03 Mesures d'insertion prof.**

Transféré à la culture.

## **09.04 Actions jeunesse**

Transféré à la culture.

## **09.05 Intégration sociale**

Transféré à la culture.

## **09.06 Contributions scolaires**

### 09.06.318.02 Mandats et études

Expérience pilote de coaching pour les élèves du primaire en difficulté.

## **09.09 Accueil écoliers**

L'augmentation est liée à la mise en application de la loi cantonale. Actuellement, la Ville offre 290 places et accueille plus de 620 enfants, elle devrait offrir 330 places d'ici fin 2014 au plus tard. La plupart de cette augmentation devrait intervenir en 2013 déjà.

## **09.10 Contributions aux crèches**

### 09.10.365.61 Le P'tit Sioux

La subvention pour le P'tit Sioux (halte-garderie pour le centre-ville) est maintenue pour le cas où cette structure pourrait être réactivée.

**09.41 Ecoles enfantines et primaires**

L'ensemble de ce service est intégré dans l'éorén sous la rubrique 09.06.352.03, sauf les bâtiments qui passent à l'urbanisme.

**09.42 Service médical**

Auparavant, ce service était intégré à la direction des écoles primaires et enfantines et son excédent de charges étaient repris via les imputations internes dans les écoles. Mais comme il n'a pas été intégré dans l'éorén, la part que prenaient les écoles primaires et enfantines à leur charge revient à la charge de la Ville. Par contre, la charge qui était facturée à l'ESRN sera facturée à l'éorén.

Cette situation est encore à éclaircir ; si les instances cantonales promeuvent le modèle d'un service de médecine scolaire, les autres communes membres de l'éorén, qui s'arrangent avec leurs cabinets médicaux locaux, voient d'un mauvais œil son intégration dans l'éorén.

Vade-mecum Santé et Affaires Sociales**04.02. Guichet Social - administration**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Part aide sociale : Aide matérielle	Personne remplissant les conditions selon LAS	361.04	Subventions : 100% : pro rata (rapporté à la population de la Ville) de l'ensemble des dépenses du canton. 40% : canton    60% : ville Personnel : Le canton subventionne à raison de 40% 1 assistant social pour 100 dossiers + 0.5-0.7 poste administratif. (sous 04.02.451.43) Les salaires de l'assistant social et de la secrétaire sont calculés de façon forfaitaire à 100'000, resp. 75'000 francs.	Notons que les communes qui sont jugées par le canton comme insuffisamment équipées reçoivent une subvention diminuée pour le personnel voire doivent contribuer. Les comptes des bénéficiaires sont gérés avec le logiciel SACSO et de façon indépendante par le CCP du service. L'alimentation du CCP se fait par le biais du compte de bilan A111.08. Les flux financiers entre l'État et la commune se font par l'intermédiaire des comptes de bilan A111.02/03 utilisés comme comptes courants.
Insertion socio-prof : Aide matérielle	Personnes dépendantes de l'aide sociale pour lesquelles a été établi un contrat d'insertion socioprofessionnelle	361.05	Subvention : L'Etat subventionne les programmes et répartit les dépenses selon la même clé de répartition que pour l'aide sociale.	
Part déficit mesures d'intégration professionnelle	Chômeurs en fin de droit auxquels sont offerts des contrats pour les dits programmes d'insertion professionnelle	361.08	L'Etat subventionne les programmes (Bâti +, La Joliette, Ateliers Phénix...) sur la base de mandats de prestation et refacture selon la clé 50% canton - 50% ville au prorata de notre population.	60%-40% jusqu'en 2007.
Allocations familiales personnes sans emploi :	Toute personne sans emploi qui a des enfants	361.09	L'Etat paie et refacture. Clé de répartition : 40% canton, 60% communes.	Loi fédérale. Entrée en application en 2009.
Soutien aux familles (déchets)	Familles avec enfants en bas âge	366.02	Directement par la commune	Octroi de sacs à poubelles sur demande.

**04.13. Agence AVS/AI**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, au sens de la LPC	366.04	Directement par la commune	Vient en complément aux prestations complémentaires (payées par le canton). Instauré fin des années 50. Environ 2'000 personnes concernées.
Subvention à l'achat des abonnements TN	Personnes bénéficiaires de PC	366.06	Directement par la commune	10 francs par mois.

**04.21. Planning familial**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Centre de consultation en matière de sexualité et grossesse	Habitants de la Ville et de la région	451.43	Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100% ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning.	Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais adminis.), et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat.

**04.31. Centre d'orthophonie**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Traitements	Enfants domiciliés sur Neuchâtel + communes conventionnées	04.31	La Ville facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Le déficit est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation.	Communes conventionnées : Neuchâtel, Auvernier, Boudry-Areuse, Brot-Dessous, Colombier, Cornaux, Gorgier-Chez-le-Bart, Montalchez, Peuseux, St.-Aubin-Sauges, Vaumarcus. Institutions : Belmont et La Ruche.

**04.43. Santé bucco-dentaire**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Contrôle annuel	Enfants scolarisés à Neuchâtel	04.43	Refacturation des contrôles à l'éorén pour ses élèves	Collaboration avec le Centre médico-dentaire Neuchâtel.

**Lexique :**

LAS : Loi sur l'Action Sociale

PC : Prestations Complémentaires

GSR : Guichet Social Régional

OES : Office des Etablissements Spécialisés

Vade-mecum Jeunesse et Intégration**09.02. Service administratif**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subsides scolaires AI : Subventionnement des coûts d'encadrement et d'écolage	Au canton, pour les élèves placés dans des institutions telles que les Perce-Neige	351.04	Les institutions spécialisées refacturent aux communes de domiciles légales des bénéficiaires les coûts journaliers tel que décrit dans la directive du 21.01.2011 de OES.	
Versement de compen- sations à d'autres communes accueillant des élèves de la Ville de Neuchâtel en cours d'année scolaire + Belmont, Malvilliers, etc. ou sportifs d'élite	Autres communes	352.02	Versement direct aux communes.	Dans le cas inverse, les communes reversent à l'éorén un montant comptabilisé sous 09.41.452.11.
Autre recettes	HE-ARC	439.11	Refacturations d'achat petit matériel, commandé préalablement auprès de fournisseurs externes pour le compte de mandat confié à la VDN	

**09.04. Actions Jeunesse**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Diverses subventions à des écoles privées	Junior College Academie M de Meuron	365.39 365.63	Transféré par erreur au dicastère de T. Facchinetti	La plupart des contributions sont fixées dans les statuts des institutions.

**09.06. Contribution Scolaires**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Participation aux charges éorén		352.	Sommes payées par la Ville à l'éorén par élève en fonction du cycle.	Ordre de grandeur : entre 7000 et 10'800 francs par élève en fonction du cycle.

## 09.09. Accueil écoliers

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires	Elèves scolarisés en Ville de Neuchâtel	433.01 461.01	Les parents participent aux coûts de l'accueil de leurs enfants en fonction de leur capacité contributive. Le solde, à hauteur du prix de référence de facturation, est payé par la commune de domicile de la famille concernée.	<p>La comparaison entre les coûts 2011 et 2012 est extrêmement difficile en raison des systèmes de subvention très différente : jusqu'à fin 2011, la Ville percevait une subvention sur les traitements du personnel reconnu. Avec l'entrée en vigueur de la LAE en 2012, les éléments suivants sont considérés :</p> <p><u>Prix de référence</u>, fixé par le Conseil d'Etat après consultation du CISA*: la contribution des parents se calcule sur cette base, tout en tenant compte de leur revenu (80.- pour le préscolaire, 60.- pour le parascolaire)</p> <p><u>Contribution du fonds</u> pour les structures d'accueil extrafamiliales : alimenté par une cotisation de tous les employeurs sur la base de leur masse salariale déclarée aux caisses de compensation. (25.- pour le préscolaire, 10.- pour le parascolaire).</p> <p><u>Prix coûtant brut</u> : prix de référence + contribution du fonds (= 105.- / 70.-)</p> <p><u>Prix coûtant net</u> : coûts effectifs de chaque institution calculés par l'OAEF sur la base de leurs budgets. Ces prix peuvent être supérieurs au prix coûtant bruts. Pour la Ville de Neuchâtel, c'est encore le cas, notamment pour les structures établies récemment ou qui ont vu d'importantes modifications de leurs effectifs. Si nos comptes 2011 sont encore « pollués » par les charges exceptionnelles liées au développement important survenu durant la période, nos coûts, en général, devraient se rapprocher des prix coûtant bruts.</p>

## 09.10. Contributions aux crèches

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Pour une structure d'accueil subventionnée du canton de Neuchâtel qui accueille les enfants domiciliés dans notre commune.	352.01 + 366.01	Prix de référence de 80 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé.  Selon la LAE et son règlement (REGAE)	<p>Un enfant de Neuchâtel placé dans une structure sise à Peseux : La structure d'accueil facture à la famille sa participation, en fonction de sa capacité contributive et à notre administration sa participation, à hauteur du prix de référence de facturation.(09.10.352.01).</p> <p>Un enfant domicilié dans notre commune et qui fréquente une structure sise à Neuchâtel : La structure d'accueil facture à la famille sa participation et à notre commune, sa part. (09.10.366.01).</p>

**09.11 - 09.14. Crèches communales**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions	Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale	433.01 + 452.04	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.

**09.41. Ecoles enfantines et primaires**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Enseignement obligatoire et suivi socio-éducatif	Enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires	09.41	Tout est géré par l'éorén (09.06.36)	

**09.42. Service médical**

<b>Prestations</b>	<b>A qui</b>	<b>Compte</b>	<b>Flux financiers</b>	<b>Commentaires</b>
Suivi médical	Enfants scolarisés dans l'école obligatoire en Ville + cycle 3 Peseux.	09.42		Plus de subvention de l'État depuis plusieurs années.

**Lexique :**

APE : Accueil de la Petite Enfance CISA : Conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil extrafamilial

## **Rapport de la Sous-commission financière III**

(Urbanisme et Environnement, Transports et Développement durable)

La Sous-commission financière III, composée de MM. Fabio Bongiovanni, Matthieu Béguelin et Mme Hélène Dederix Silberstein (rapporteuse), s'est réunie le 7 novembre 2012 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner le budget 2013. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement, Jean-Michel Ischer, gérant des bâtiments, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Pierre-Olivier Aragno, délégué au développement durable et à la mobilité, Mme Nadia Solioz, déléguée aux affaires foncières, MM. Ian Boni, ingénieur forestier et Nicolas Dordor, chef des caves.

### **03. Forêt et Domaines**

#### **03.11 Exploitation des Forêts**

Les principales modifications du budget par rapport à celui de 2012 sont détaillées.

Un nouveau besoin, intégré dans ce budget, concerne le financement de mesures d'informations, de mise en place de premières animations, d'élaboration de concepts pour la porte d'entrée de Neuchâtel et pour les espaces d'accueil en lisière de forêt et de mandat d'expertises, de suivi, de coordination et d'animation.

Pour cette année transitoire dans le projet de parc, un montant de 145'000 francs est prévu dont à déduire une participation de la Commune d'Hauterive de 7'000 francs.

Le marché des bois est très volatile étant soumis aux fluctuations du marché mondial. Une prévision à plus d'un ou deux mois est difficile. Les recettes des ventes de bois en forêt ont été maintenues à 500'000 francs comme objectif et ce, malgré le cours défavorable de l'euro.

#### **03.21 Domaines**

Le budget 2012 était un budget de transition, la déléguée aux affaires foncières étant entrée en fonction en mai 2011. Le budget 2013 est un budget consolidé après 18 mois d'activités.



Dans le cadre des 3 comptes relatifs à l'entretien des domaines, des locatifs et des terrains, le service a pu reprendre l'entretien courant du patrimoine domanial sans faire recours de manière systématique aux crédits de constructions. Pour 2013, quelques points forts et leurs conséquences financières :

- Gestion des biens-fonds privés communaux et mise en place systématique d'arrêtés de circulation routière (ACR = base légale pour contrôler le stationnement et sanctionner les contrevenants). Les places de parc font l'objet de baux à loyer. Il en résulte une augmentation des recettes locatives de terrains de plus de 25'000 francs (à titre d'exemple mise en place d'un parking pour Neode au Mail, d'un parking à Vauseyon, d'un parking à Serroue, etc.).
- Reprise de la Pinte de la Petite-Joux aux Ponts-de-Martel en mai 2012, suite à un appel d'offres organisé en collaboration avec la gérance, le tourisme et CTCI (conseils en transactions immobilières SA). Il en résulte d'une part l'entrée du loyer de la Pinte qui s'élève à 2'500 francs mensuels depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 et, d'autre part, d'envisager une recette supplémentaire équivalente à la perception de 5% du chiffre d'affaires car, selon toute vraisemblance, celui-ci va dépasser les 350'000 francs (condition cadre du bail à loyer).
- Premier exercice bénéficiaire pour le parking du Port avec perception d'une redevance de 24'960 francs pour le droit de superficie concédé par la Ville.
- Reprise des baux gérés par Viteos sur des propriétés de la Ville engendrant l'augmentation des recettes relatives aux loyers des locatifs et des terrains.
- Octrois ou prolongements de droits de superficie. Par exemple le prolongement du droit de superficie pour l'hôtel Beaulac a permis d'augmenter la redevance de base (sans indexation IPC) d'environ 60%.
- Octroi d'un droit de superficie pour la Villa des Pâquerettes au chemin du Signal 28 à Chaumont avec perception d'une redevance annuelle de plus de 5'300 francs pendant 70 ans.

- Ferme incendiée en septembre 2011 et vente de terrains exploités sur le plateau de Boudry en 2010 et 2011 entraînant une diminution significative des fermages (exploitations de MM. Kaenel et Dolder), compte 03.423.03.
- Activation des crédits d'investissement et octroi de 2 crédits de construction par le Conseil général en 2012 dans le respect de la planification quadriennale (1 million pour la réfection lourde des fermes) pour la Grand-Vy et la ferme de la Biche. La fin des travaux de la Grand-Vy a toutefois été reportée en 2013 en raison de l'hiver (fermeture du chantier, réouverture au printemps 2013). Quant aux travaux de réfections de la Biche, ils ont été reportés en 2013 faute de ressources pour suivre le projet. Les dépenses de ces 2 crédits votés en 2012 seront reportées en 2013.

Pendant l'année 2013, le service sera très occupé avec le projet de reconstruction de la ferme de la Roche, incendiée en septembre 2011 (procédure de demande de permis de construire, mandat d'architecte, soumissions, suivi du chantier, etc.). 1'027'000 francs sont au budget des investissements mais également des recettes (indemnité de l'ECAP).

Il s'agira également de mettre aux normes la Ferme de la Roche aux Ponts-de-Martel. Quant à la ferme de Belmont, l'assainissement de sa toiture est également envisagé dans le cadre du million planifié pour 2010-2013 (rapport du Conseil communal au Conseil général pour solliciter le crédit).

Mais le projet le plus significatif sera le rapport stratégique sur les domaines à soumettre au Conseil général dans le premier semestre 2013 avec un chapitre relatif à la Loi sur le droit foncier rural (LDFR). Il permettra de clarifier la politique foncière, d'établir des priorités et de mettre en place des processus permettant de valoriser les objets stratégiques (patrimoine, architecture, tourisme, histoire, etc.), de vendre les exploitations agricoles aux agriculteurs avec droits de superficie et baux à ferme d'une durée de 50 ans, voire de se séparer d'objets sans intérêts pour la Ville de Neuchâtel

L'objectif pour la Direction est de mettre en place une politique foncière claire et validée par le Conseil général.

### **03.31 Vignes et**

### **03.32 Encavage**

Les commissaires saluent la volonté de réduire le déficit structurel des dix dernières années. Le budget 2013 comprend une réduction du déficit de l'ordre de 100'000 francs par rapport à 2012.

Il est par ailleurs rappelé que l'activation comptable de la valeur au bilan se fait désormais lors du bouclage des comptes.

Suite au départ à la retraite du chef-caviste après 29 ans d'activité, une réorganisation a été effectuée, qui permet de clarifier les fonctions tout en réduisant l'effectif de 50%. Ce processus s'inscrit dans le prolongement d'une étude réalisée pour identifier les causes du déficit présent au Caves. En substance, les mesures prises pour 2013 se traduisent comme suit :

- Établissement d'une collaboration avec l'encavage de l'Etat, qui assure le suivi qualitatif des vins et conseille la direction sur les options stratégiques. A cet effet, un mandat de prestations portant sur un montant de 40'000 francs a été conclu.
- Renforcement du partenariat avec l'Association des Amis des Caves, qui s'impliquera encore d'avantage dans l'organisation des portes ouvertes (mai et décembre) et d'événements promotionnels, tels que la Fête des vendanges. Cela se traduit également par un mandat de prestations portant sur un montant de 10'000 francs.
- Clarification des fonctions dans l'effectif présent aux caves. Le chef des caves reste entouré d'un caviste à 40%. Par contre, un autre poste de caviste, non pourvu en 2012, a été modifié en une fonction d'employé de caves à 50%. Le cahier des charges de ce poste consiste à assurer les livraisons et d'appuyer l'équipe lors d'opérations particulières, les mises en bouteilles par exemple.
- La fonction de secrétaire à 100% fait également l'objet d'une réflexion en vue de mieux prendre en considération le volet « promotion et ventes des vins ».

Le présent contrat de tâcheronnage arrive à échéance à fin 2015, raison pour laquelle il faudra décider de la suite durant l'été 2014. Une clause du contrat précise en effet qu'en cas de non-renouvellement, la décision doit être communiquée une année avant l'échéance.

Pour l'avenir, soit dès 2016, plusieurs variantes sont envisagées, dont celle de réunir les vignes et l'encavage, de louer le domaine à un tiers, voire de continuer dans la même structure qu'aujourd'hui mais avec une renégociation du contrat de tâcheronnage et une organisation adaptée à la taille de l'encavage.

L'objectif visé est d'atteindre l'équilibre financier dans la gestion des Caves. Il convient également de prendre en compte la contribution des Caves au rayonnement de la ville et de préserver les dimensions patrimoniales et historiques liées aux vignes et à l'encavage.

La Direction entend également clarifier la stratégie de vente des Caves de la Ville. Dans ce cadre, des actions seront entreprises pour viser une clientèle d'outre-Sarine, cette dernière étant sensible à la notoriété de notre cité.

## **06. Urbanisme**

Le Canton a modifié la base légale permettant ainsi de prolonger les contrats tripartites jusqu'à fin 2017. La Ville de Neuchâtel a fortement contribué à ce résultat qui s'inscrit dans la volonté de la Commission du Conseil général consacrée à la politique immobilière et du logement.

Les Commissaires saluent la création d'un fonds alimenté dans le cadre du budget de 3 millions francs et destiné à soutenir la construction de logements d'utilité publique.

2013 sera marqué par la poursuite des projets de développement urbain déjà en cours ou engagés en 2012 (Serrières, Charmettes, Monruz, Vieux-Châtel, Portes-Rouges), dont plusieurs incluent des processus participatifs, permettant d'associer les habitants de la ville aux réflexions sur l'aménagement du territoire.

De nombreux projets importants sont prévus aux investissements, notamment la réorganisation du SECOPO qui s'inscrit dans une réflexion globale en cours, sur la réorganisation dite du « giron communal » ce dont la sous-commission se félicite.

Les charges et revenus par nature sont présentés. Bilan positif : 150'000 francs, malgré des charges supplémentaires importantes.

Les charges de personnel en augmentation d'environ 1,2 million et les « *Biens, Services et Marchandises* » en augmentation de 1 million s'expliquent par le transfert à l'Urbanisme des concierges et des collèges, avec la création de l'ÉORÉN.

Les recettes sont aussi en augmentation : sur revenu des biens et contributions. Les investissements augmentent d'environ 7 millions selon la volonté du Conseil communal.

### **Budget de fonctionnement**

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2011, un nouveau groupe d'immeubles a été créé au budget 2013. Ce groupe est constitué d'immeubles dont la nature revêt un aspect culturel, social et parfois semi-public. Ils proviennent des groupes : 06.11, immeubles locatifs du patrimoine financier (12 objets) et du 06.21, immeubles locatifs du patrimoine administratif (5 objets). La création de ce nouveau groupe est le fruit d'une démarche visant à mettre en évidence les objets ayant une mauvaise rentabilité par « essence » ou « par choix ». De cette manière, ces objets ne viendront plus péjorer les groupes précédemment cités, dont les résultats sont dans ce qui est attendu pour une collectivité publique.

Il est à noter également, que le groupe, 06.21, immeubles HLM du patrimoine financier, n'a plus de raison d'être, suite à la fin du régime HLM. Les deux objets de ce groupe (Orée) ont été transférés au groupe 06.11.

Les résultats, même s'ils sont difficilement comparables vu les nombreuses modifications, sont encourageants.

Le directeur précise que, depuis cet exercice, en vue de l'introduction du MCH2 (modèle comptable harmonisé), les amortissements des immeubles du patrimoine financiers sont abrogés, seuls demeurent les amortissements des crédits d'investissements lourds.

Pour les immeubles du patrimoine administratif, les charges des objets 06.32, églises et 06.41, collège latin, sont en augmentation. Cette détérioration est liée aux prévisions de dépenses 2012 ; pour respectivement les travaux de restauration-conservation de la Collégiale et les travaux d'assainissement de la toiture du Collège latin, qui induisent des amortissements en hausse.

La mise en application de l'ÉORÉN entraîne de profondes modifications du budget 2013, par rapport à celui de 2012.

Les principales conséquences, au niveau du budget pour le compte 06.39, sont :

1. L'intégration de tous les concierges des écoles (12 EPT représentant 18 collaborateurs) au Service des bâtiments et du logement (création du compte 06.39.30, 1'161'300 francs de charges de personnel ; transferts du 09.36) ;
2. Les comptes 06.39.314.00 et 06.39.318.00, entretien bâtiments scolaires primaires et charges courantes sont augmentés de montants venant du 09.41, défunt groupe, écoles enfantines et primaires.

L'ÉORÉN sera locataire des bâtiments scolaires. Une tarification en fonction des m2 a été élaborée de concert avec le Service des finances et l'ÉORÉN avec un souci d'uniformisation au niveau de toutes les communes partenaires. Le début de l'exercice 2013, permettra de tirer un premier bilan, nécessaire à l'ajustement des décisions prises, avec comme objectifs d'affiner et éventuellement corriger les prévisions lors de l'élaboration du budget 2014.

Afin d'absorber la charge de travail liée à la gestion de ces concierges et qui était précédemment assumée par le secrétariat des écoles, un poste d'aide-concierge à 40 % a été demandé sous la forme d'un nouveau besoin. L'objectif est de profiter de cette modification pour mener à bien une rationalisation des coûts de nettoyages et le regroupement des achats. Ce transfert offre une opportunité d'assainir certains processus et manières de fonctionner.

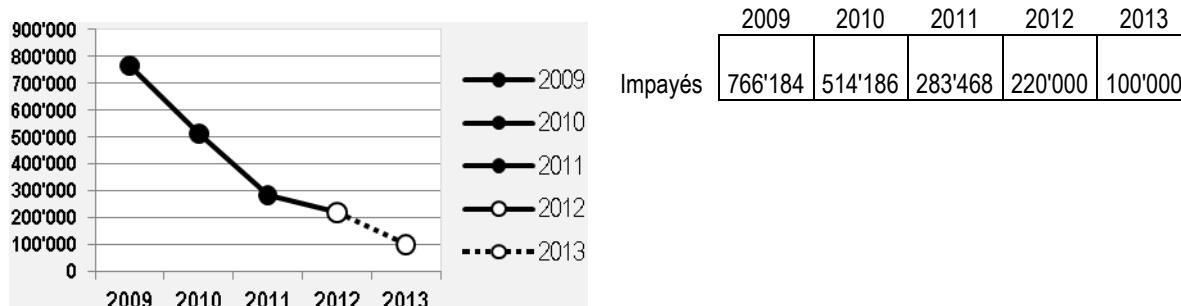
Pour le groupe 06.36, WC publics et édicules. Il est précisé que les toilettes publiques rue du Clos-de-Serrières seront rouvertes moyennant d'importants travaux, alors que d'autres sont fermés car seuls d'importants travaux les rendraient utilisables.

Pour le groupe 06.54, gérances des bâtiments : L'amélioration du résultat est due notamment aux imputations internes liées à une augmentation des honoraires de gérance suite à la conclusion de deux nouveaux mandats avec prévoyance.ne, d'une part et une fondation, d'autre part.

L'augmentation des revenus des immeubles provient essentiellement de la location du casino de la Rotonde et du restaurant « Le Quai ».

La Gérance suit de près le contentieux et plus particulièrement les débiteurs des locaux commerciaux, car il s'agit de loyers qui peuvent très vite atteindre des montants importants. Sur ce point la gérance collabore étroitement avec le service financier.

La sous-commission relève avec satisfaction la diminution régulière de la somme globale du contentieux et encourage la gérance à poursuivre ses efforts dans ce sens afin de réduire au maximum le risque de pertes de loyers.



### Evolution du recouvrement

La commission prend note que le mandat externe de deux immeubles situés à Pierre-à-Bot 89-91 a été résilié et que leur gestion sera assurée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par la gérance communale. Elle prend également acte qu'un nouveau mandat a été signé par cette dernière avec la Caisse de pensions du personnel de la fonction publique (prévoyance.ne) pour l'immeuble Roc 3. Ce contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La réorganisation de la Gérance des bâtiments apporte des résultats positifs puisqu'elle permet d'assumer de nouveaux mandats lucratifs, sans augmentation de postes.

### Energie :

Il est constaté que les charges liées à la délégation à l'énergie sont stables pour les rubriques charges de personnel, amortissements et imputations internes. L'augmentation de 41'000 francs observée sous biens, services et marchandises est occasionnée par la création d'un compte mandats et études doté d'un montant de 40'000 francs. Ce poste est justifié en particulier par la nécessité à l'avenir de renforcer les actions de sensibilisation et d'information sur les problématiques énergétiques et environnementales. Il s'agit par exemple d'organiser des

expositions publiques. Dans ce cadre-là, il est nécessaire de pouvoir déléguer des tâches très chronophages telles que: création de posters, opération de montage et démontage de l'exposition.

Il est relevé encore l'importance que le délégué à l'énergie puisse procéder à des tests grandeur nature de différents nouveaux produits apparaissant sur le marché, comme par exemple les compteurs d'énergie intelligents. L'objectif est de pouvoir évaluer les performances et le potentiel d'économies d'énergie réalisables par ce genre de dispositif pour proposer, par la suite, leur éventuelle généralisation.

### **Service des permis de construire:**

Dans le cadre de la réorganisation des archives du service (nouveau local, numérisation des dossiers), des besoins supplémentaires sont à prévoir : mobilier de rangement, matériel informatique et logiciels de gestion de documents, d'où l'augmentation des charges constatée par rapport au budget 2012.

Prestations assurées auprès des communes voisines (La Tène, Corcelles-Cormondrèche). Collaborations intéressantes, ancrant le travail du service dans une vision d'agglomération.

### **Service de l'aménagement urbain :**

Stabilité générale, sous réserve d'une augmentation de charges au compte mandats et études, justifiée par la préparation de la planification quadriennale des investissements (attribution de mandats de spécialistes pour mieux évaluer les coûts des projets pilotés par le service) et par le nombre de projets en cours nécessitant de recourir à des prestations externes.

### **Investissements :**

Le Service des bâtiments, de par ses activités transversales, est appelé toutes directions confondues, à gérer durant l'année 2013, pour environ 31'220'000 francs d'investissements pour un total de 16 dossiers.

Nous relevons que la moitié des objets sont pilotés sous forme de mandats. Les nouveaux investissements 2013 représentent un montant de 5'760'000 francs.

## **14. Transports**

Les points forts de la section des Transports pour 2013 seront :



- création d'une vélostation de 78 places à la Place Blaise Cendrars.
- extension de Neuchâteroule vers un système de vélos en libre-service,
- poursuite du développement des plans de mobilité professionnelle. (concernant la Ville et, en appui, pour les entreprises de la commune comme Microcity),
- mise en place d'un Agenda 21.2 sur la base du précédent,
- environnement : bilans des analyses de la qualité de l'air depuis 1990 en collaboration avec le service de l'état concerné (SENE)
- **Abonnement AG- Flexi** : adaptation des charges à l'évolution des coûts des abonnements. Selon les nouvelles conditions générales des CFF, ces cartes ne peuvent être vendues qu'aux habitants de la commune.
- **LNM** : depuis 2012, la participation financière de la Ville a été intégrée au pot commun. Le montant indiqué dans le budget est donc de 0 franc.
- **Ligne 11** : une deuxième période d'essai du tronçon Maladière-P+R Piscines arrive à son terme en décembre 2012 (cf rapport 09-025). Le critère de réussite de 1000 passagers/jour n'a pas été atteint. Les comptages ont montré une fréquentation quotidienne de 600 passagers. Les négociations avec le Service cantonal des Transports ont tout de même abouti au maintien de ce tronçon moyennant une participation de la ville de 40% (proportionnelle aux passagers manquants) au vu des éléments suivants :
  - le P+R est un élément vital du plan de stationnement de la Ville,
  - on observe une augmentation régulière de sa fréquentation,

- il est indispensable dans le cadre de l'élaboration des plans de mobilité des entreprises situées sur la commune
- ce P+R a été intégré dans les concepts de mobilité des projets d'agglomération première et deuxième générations.

La part de la Ville pourra être renégociée avec l'élévation de la fréquentation de la Ligne 11.

- NoctamRUN : la participation de la Ville de Neuchâtel au NotamRun s'élève à fr. 42'000.-.
- Transjuralpin : Un groupe de travail transfrontalier a été constitué pour défendre les liaisons transfrontalières ferroviaires notamment le TGV. Cette association sera particulièrement active ces prochains mois avec la menace de Lyria d'abandonner la ligne Berne-Paris dès 2014.
- Funambule : « *entretien et frais de véhicule* » 20'000.- ont été ajoutés à titre de provision pour le changement périodique des câbles. Après 10 ans d'exploitation et afin de répondre à la motion PLR sur le Funambule, la section des Transports a mandaté un bureau d'experts pour établir un diagnostic objectif de l'installation au niveau technique, financier et de son exploitation. Ce travail a pour but d'apporter des améliorations jusqu'en 2018 (voir au-delà), date de la fin du bail actuel avec TransN et de proposer d'éventuelles alternatives à son exploitation. Un rapport à ce sujet est attendu pour 2013.
- NeuchâtelRoule : le programme fonctionne bien. Le projet est autofinancé. Les comptes de charges et recettes doivent être équilibrés. Les montants sont par contre difficilement prévisibles car ils dépendent du sponsoring. Les montants pourraient être toutefois réadaptés tout en restant équilibrés.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

Chancellerie, Sécurité, Infrastructures (Travaux publics) et Energies  
(Services industriels), Politique d'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amelie Blohm Gueissaz (rapporteuse) et de MM. Jonathan Gretillat et Michel Favez, s'est réunie le 9 novembre 2012 pour l'examen du budget 2013, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : MM. Rémy Voirol, chancelier, Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, et du Service de la santé et de la sécurité au travail, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

### **01. Autorités communales**

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

### **05. Infrastructures**

#### **Remarques générales**

Les points marquants en 2011 et 2012 étaient le Millénaire et l'introduction de la taxe au sac. En 2013 la place Numa Droz pourra être le point fondamental de cette section mais un retard à cause du referendum est possible. Si la place était réalisée, un prélèvement d'un montant de 2'573'000 dans le fonds créé en 2011 et destiné au financement des projets d'agglomération est prévu.

En 2013 il n'y aura évidemment pas encore d'amortissements suite à cet important investissement.

L'excédent de charges de la section Infrastructures augmente de 702'700 francs. Ceci entre autres car il y a des surfaces supplémentaires (plateau de la gare) à gérer.

### **05.31 Station d'épuration des eaux et réseau**

Les charges et recettes de ce service doivent être équilibrées.

#### **05.31.481.01 Epur. Eaux, réserve, prélev.**

Ce compte équilibre les charges et revenus du service. La contrepartie touchée dans le bilan sera le compte de réserve B280.13. Le budget 2013 prévoit un déficit et donc un prélèvement de 517'600 à cette réserve.

### **05.63 Voirie**

L'installation des conteneurs enterrés se terminera au 1<sup>er</sup> semestre 2013. Les derniers conteneurs sont souvent installés sur du domaine privé. La Ville signe des conventions avec les privés mais les transactions ne sont plus inscrites au registre foncier pour des questions de coûts.

### **05.64 Déchets ménages**

Les recettes doivent couvrir les charges jusqu'à concurrence de la participation d'impôt fixée à 25%. Le 25 % doit être calculé sur l'excédent de charges (sans les 750'000 francs correspondent à la valeur d'attribution à l'avance) et non sur le coût total de fonctionnement.

La taxe de base pour les ménages peut bouger en fonction des résultats des comptes. Le nouveau système ayant été introduit le 01.01.2012, la Ville n'a au moment d'établissement du budget 2013 pas encore une année complète à disposition et n'est pas en mesure de prendre une décision par rapport à une augmentation ou baisse de la taxe de base. La taxe restera donc inchangée en 2013.

Les charges et recettes des déchets ménages et des déchets entreprises sont comptabilisés sous 05.64 « Déchets ménage ». Tout ce qui concerne les déchets des entreprises est ensuite ventilé par imputation interne dans la rubrique 05.67 « Déchets entreprises ».

#### **05.64.316.45 Licences informatiques**

Il s'agit des licences pour le système des cartes d'ouverture des

containeurs enterrés. L'augmentation de 70'000 francs par rapport au budget 2012 reflète le plus grand nombre de containeurs enterrés en Ville de Neuchâtel.

05.64.380.01 Amortissement avance taxe

Le Service des communes oblige la Ville à amortir une éventuelle avance au bilan en 5 ans. On trouvera la contrepartie de ce montant au bilan sur le compte « A180.04 Ord./Déchets, avance taxe ».

05.64.399.05 Part revenus entreprises

Les 319'000 francs correspondent à la part des recettes des entreprises (17,2%) de la rétrocession de VADEC. La contrepartie de ce montant se trouve comme recette dans le chapitre 05.67 « Déchets entreprises » sous 05.67.490.98.

05.64.434.58 Taxe de base ménages

La taxe de base annuelle est perçue par logement. Dès 2013 les propriétaires des logements encaisseront cette taxe. La diminution de 51'600 francs s'explique par l'absence de chiffres précis lors de l'élaboration du premier budget.

05.64.434.59 Rétrocession VADEC

Le montant restant après la fabrication des sacs et le financement de l'incinération est ristourné à la commune par VADEC ceci en proportion du poids des déchets incinérés. Ce montant diminue de 200'000 francs par rapport au budget 2012 par l'absence de chiffres précis lors de l'élaboration du premier budget.

05.64.481.04 Ordures/déchets, attr. à avance

Le montant de 750'000 francs équilibre les comptes du service des déchets ménages. On retrouvera la contrepartie de ce montant au bilan sur le compte « A180.04 Ord./Déchets, avance taxe ». La Ville est obligée d'amortir une éventuelle avance dans les 5 ans.

**05.67 Déchets entreprises**

Le compte de fonctionnement de la rubrique « Déchets entreprises » doit être autofinancé à 100%.

Les charges et recettes des déchets des entreprises sont d'abord comptabilisés sous 05.64 « Déchets ménages » et ensuite ventilés par imputation interne dans le service des « Déchets entreprises ». La clé la

répartition est

- 1) la quantité des déchets des ménages versus celle des entreprises (tonnage),
- 2) le nombre des clients privés/entreprises.

05.67.481.04 Ordures/déchets, attr. à avance

Ce montant équilibre le compte de fonctionnement. Puisque les charges sont plus importantes que les recettes, 31'900 francs augmenteront l'avance au bilan. La Ville est obligée d'amortir une éventuelle avance dans les 5 ans.

## **07. Police**

### **Remarques générales**

L'excédent de charges diminue légèrement par rapport au budget 2012 grâce à des charges de personnel inférieures. Ceci n'est pas dû à une diminution du taux d'activité des collaborateurs mais à l'engagement de personnel moins coûteux.

Le transfert de la police locale à « Police unique » n'a pas d'impact sur le budget 2013. L'organisation des rubriques pour le budget 2014 de la police devra être définie. Dès le budget 2014, le budget de la Ville n'aura plus de rubrique détaillée « Police » mais les charges apparaîtront par type de prestation comme prestation du Canton. Le Conseil communal souhaite mettre au point un système de contrôle de la prestation du Canton. Ceci pour la maîtrise des coûts et le contrôle de la qualité de la prestation externalisée !

Tous les postes de travail seront maintenus sous une forme qui reste encore à définir.

### **07.11 Etat civil et 07.21 Contrôle des habitants**

Le Conseil communal prévoit de faire une demande de crédit au 1<sup>er</sup> semestre 2013 pour transférer l'état civil et le Contrôle des habitants dans de nouveaux locaux. 1'750'000 francs sont inscrits dans la planification des investissements pour transformer le garage dans la cour sud de l'Hôtel communal en lieu d'accueil SECOPO. La question de stationnement dans la cour reste à résoudre.

### **07.32 Police de proximité**

07.32.301.01 Traitements

Une diminution des charges de 375'200 francs par rapport au budget 2012 s'explique par le fait que des collaborateurs qui ont quitté le service seront remplacés par du personnel moins cher, c'est à dire par des civils qui seront formés pour devenir des assistants de sécurité. La Ville est obligée de faire ainsi car elle ne trouve pas du personnel formé sur le marché.

#### 07.32.318.02 Mandats et études

Les 50'000 francs supplémentaires pourraient être nécessaires pour faire faire une étude de détail dans le cadre du transfert de la Police concernant des questions techniques de salaire ou de caisse de pension car le Canton ne prendra pas tout en charge.

#### 07.32.441.73 Amendes

Diminution de 80'000 francs par rapport au budget 2012. La politique de prévention porte ses fruits.

### **07.33 Police prévention, circulation**

#### 07.33.301.01 Traitements

Ce montant vient automatiquement des ressources humaines. Il a été sous-estimé en 2012 et est corrigé à la hausse en 2013.

#### 07.33.313.72 Signalisation routière

Une augmentation de presque 200'000 francs : 100'000 francs pour améliorer les passages piétons et 100'000 pour remplacer le système des bornes d'accès à la Place Coq d'Inde.

### **07.34 Police de stationnement**

#### 07.34.441.73 Amendes

Un meilleur respect du règlement de stationnement induit une réduction des amendes de 600'000 à 500'000 francs.

### **07.41 Ports**

Le résultat de ce service doit être équilibré.

#### 07.41.381.01 Ports, réserve, attrib.

Les recettes étant plus importantes que les charges, une somme de 47'200 francs sera attribuée au compte « B280.06 Réserve des ports » au bilan et augmente la réserve.

## **08. Police du feu**

### **Remarques générales**

En 2012, la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) a été adoptée par le Grand Conseil. La LPDIENS prévoit un commandant et un responsable politique pour les désormais 4 régions. La nouvelle loi reconnaît la double fonction de « sapeur/ambulancier ».

La question d'une éventuelle « commune siège » reste encore ouverte. Le Canton a mandaté l'ECAP et le Prof. Mahon pour faire une réflexion à ce sujet.

### **08.03 SIS feu**

08.03.319.81 Frais ex. & cours d'instr.

Cinq nouveaux collaborateurs suivront une formation de 18 mois à l'Ecole latine des pompiers à Genève. Les cours des autres collaborateurs seront réduits.

## **11. Energies**

### **11.11 Energies**

Les commissaires souhaitent être informés sur les prélèvements du fonds créé en 2011 (500'000 francs). La promotion de l'installation de panneaux photovoltaïques dépend du Conseiller communal en charge de l'urbanisme et de l'environnement.

### **11.12 Eau**

Pendant cette législature, des investissements pour l'entretien du réseau ont été faits. La prochaine législature prévoit surtout les investissements pour la production d'eau (captage, réservoirs, pompes). Ceci inclut également le renouvellement des systèmes informatiques qui contrôlent le système d'eau.

Les charges et revenus au service des eaux doivent être équilibrés.



#### 11.12.318.02 Mandats et études

Tout ce qui était fait auparavant par les Services Industriels est aujourd'hui externalisé à VITEOS. Le budget 2013 prévoit 4'600'000 francs pour la gestion du système d'eau, 300'000 francs de moins qu'au budget 2012.

#### 11.12.380.01 Amortissement avance eau

Les recettes budgétées pour 2013 étant supérieures aux charges, un montant de 1'086'500 francs augmentera la réserve au bilan « B280.03 Réserve eau ». Le prix de l'eau ne changera pas en 2013.

#### 11.12.390.00 et 390.02 Intérêts passifs ( sous imputations internes)

Le service des finances facture au service de l'eau la part d'intérêt correspondant aux actifs du bilan pour le compte de l'eau au taux moyen de la Ville.

Deux comptes d'intérêts passifs : cela provient du fait que jusqu'en 2012 le montant des intérêts passifs était calculé globalement sur le total des actifs du domaine de l'eau alors que depuis 2013, l'ensemble des investissements du domaine de l'eau est géré avec le logiciel G2i (gestion intégrée des investissements) et de ce fait, il s'agit d'un calcul automatique dans la comptabilité, d'où ce nouveau no de compte (le 390.02 va donc disparaître car il n'est plus utilisé).

La réduction de 134'000 francs par rapport au budget 2012 est le résultat des intérêts historiquement bas et des amortissements des années précédentes.

### **11.13 Eclairage public**

#### 11.13.312.05 Consommation électrique

La diminution de 66'000 francs par rapport au budget 2012 est le fruit du programme de changement d'ampoules et d'une meilleure gestion de l'éclairage public.

#### 11.13.312.13 Eclairage manifestations

Ce compte reflète les coûts pour les installations temporaires pour éclairer les manifestations. Il ne concerne pas la consommation d'électricité lors des manifestations.

#### 11.13.317.01 Charges financières

VITEOS paie les nouvelles installations en Ville de Neuchâtel mais la Ville doit supporter les charges financières, soit intérêts et amortissements.

## **16. Politique d'agglomération**

### 16.01.318.02 Mandats et études

Le Conseil communal poursuit les travaux en vue du Nouveau Neuchâtel. 150'000 francs sont prévus entre autres pour le travail d'un spécialiste pour établir un budget modulaire, facilement adaptable au nombre de communes qui donneront leur accord de faire partie du Nouveau Neuchâtel. Le Conseil communal prévoit de venir devant le peuple pendant la législature actuelle.

### 16.01.318.25 RUN

Le TransRun n'était pas le seul projet du RUN mais en quelque sorte son épine dorsale. Après le rejet du projet du TransRun du 23/09/12, et avant les élections cantonales 2013, il n'y a pas d'activité marquée pour développer un nouveau système de mobilité.

### 16.01.319.01 Cotisation 3 Villes

La présidence est à La Chaux-de-Fonds. Il s'agit maintenant d'établir le programme politique des trois villes. Une séance plénière des Conseils généraux des 3 villes n'est pas au programme.

### 16.01.352.01 Assoc. des communes neuchat.

Les communes ont créé la Conférence des directeurs communaux pour faire avancer des projets entre communes et Canton.

## Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, Intégration, Sports et Tourisme)

Mme Martine Docourt Ducommun ainsi que MM. Joël Zimmerli et Olivier Forel, rapporteur, ont rencontré le 2 novembre 2012 les responsables des services concernés en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, responsable des dicastères : M. Patrice Neuenschwander, délégué culturel ; Mmes Jenny Manes (secrétaire de direction), Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées), Caroline Junier, Renée Knecht (Musée d'art et d'histoire), Fabienne Leuba (Musée d'ethnographie); MM. Christophe Dufour (Muséum d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Sylvain Ghirardi (chef du service Culture et Intégration) et Patrick Pollicino (chef du service des Sports).

### 10. Culture

#### Remarques d'ordre général

Le remodelage de ce dicastère Culture, Intégration, Sports et Tourisme (voir organigramme annexé) entraîne tout naturellement un changement dans la lecture budgétaire. L'Intégration étant notamment transférée dans ce dicastère, l'examen du budget de cette sous-commission V, doit donc se faire en intégrant ce paramètre. Ainsi, la différence de 3'161'000.- par rapport au budget 2012 s'explique en grande partie, (66%, soit 2'096'300.—) par ce transfert. Les autres 34% (1'064'800.—) font l'objet des remarques détaillées dans le présent rapport de sous-commission.

#### 10.01 Service administratif

##### 10.01.301.01 Charges de personnel

Le délégué culturel voit son taux d'occupation passer de 50% à 85%. +62.000.—

##### 10.01.301.02 Entretien des œuvres de l'espace public

Création d'un compte pour l'entretien de 120 sculptures. +15'000.—

10.01.318.06 Actions artistiques

Soutien aux actions artistiques sur l'espace urbain. +15'000.—

**10.02 Temple du Bas**

Aucun écart significatif.

**10.03 Menuiserie centrale**

10.03.301.01 Traitements

Augmentation du taux d'activité du menuisier. +10'000.—

**10.04 Case à Chocs**

10.04.301.01 Traitement

Nouveau concept de conciergerie-sécurité. Augmentation du taux d'activité de 30% à 50% +18'700.—

**10.05 CAN**

10.05.36 Subvention

Nouvelle rubrique comptable mais subvention identique à 2012 (130'000.—)

**10.10 Atelier des musées**

Légère augmentation temporaire (+7'500.—) des traitements liés au personnel auxiliaire, 5 mois à 1'500.— pour une stagiaire.

**10.11 Bibliothèque publique et universitaire**

Pas de changements

**10.12 Bibliothèque Pestalozzi**

Rien à signaler

**10.13 Culture et Intégration**

Transfert de budget de l'ancien dicastère Jeunesse et Intégration

10.13.301.01 Traitement

La responsable Actions jeunesse voit son taux d'occupation passer de 60 à 90% (+37'000.—)

10.13.301.01 Traitement

Nouveau poste créé à 50% (+41'325.—) pour gérer l'ensemble des salles.

**10.14 Mesures d'insertion professionnelle**

Transféré de Jeunesse et Intégration, même budget.

**10.15 Actions jeunesse**

Idem

**10.16 Intégration sociale**10.16.36 Subventions accordées (215'700.—)

Nouvelle rubrique, auparavant dans Jeunesse et Intégration, sauf « Midnight » +40.000.— destiné à financer 30 soirées annuelles en faveur des adolescents.

**10.22 Théâtre du Passage**10.22.362.04 Synd. inter. théâtre, part défic.

Pour 2013, la participation de la Ville au syndicat intercommunal du Théâtre augmente (+110'000.—). L'augmentation de ce déficit, à charge des communes membres du syndicat, est en partie liée à une situation transitoire du personnel, pour 2013 uniquement.

**Musées, remarque générale**

D'importants travaux d'inventaire et de restauration doivent être entrepris dans les musées neuchâtelois. Ces mesures sont transitoires et ne vont s'échelonner que jusqu'en 2016. Une large part des augmentations budgétaires (254'000.—) sont donc limitées dans le temps.

Toutefois, les directeurs des musées neuchâtelois sont inquiets, car dès 2013, les règles budgétaires ne permettraient plus d'envisager de planifier les expos sur 4 ans grâce à une enveloppe budgétaire comme c'est le cas actuellement, ce qui contribue évidemment à l'amélioration de la vie des musées et à leur bon fonctionnement.

### **10.31 Musée d'art et d'histoire (MAH)**

#### 10.31.301.01 Trait.concierges, pers. Techn

+10% de taux d'activité sur un an (+11'600.—) pour l'assistante conservatrice en vue de l'exposition de numismatique.

#### 10.31.301.06 Traitements personnes auxiliaires

Nouveau compte destiné aux salaires des stagiaires (+20'000.—)

### **10.61 Muséum d'histoire naturelle (MHN)**

3 expos temporaires en 2013, ainsi que la location de nouveaux locaux expliquent cette légère augmentation (52'000.—)

### **10.62 Jardin botanique**

#### 10.62.301.01 Traitement

Le jardin botanique se dote d'un chef réceptionniste permanent (+38'000.—)

#### 10.62.301.01 Traitement

Engagement de stagiaires (+23'000.—)

### **10.71 Musée d'ethnographie**

#### 10.71.301.01 Traitement conservateur, assistant

Jusqu'ici rémunéré au cachet, le personnel chargé de l'inventaire et du traitement des collections Moyen-Orient, Egypte et Afrique, est engagé à 50% (+53'000.—)

La conservatrice-restauratrice a besoin d'assistance (+36'000.—) pour répertorier, et ceci jusqu'en 2016.

10.71.301.02 Traitement concierges, personnes techniques

Augmentation du taux d'occupation du photographe chargé de l'inventaire (+24'500.—) jusqu'en 2015.

Ajout de 14'400.— pour la stabilisation d'un temps partiel de scénographe.

10.71.301.06 Traitements personnes auxiliaires

Engagement de 5 stagiaires (+18'000.—)

10.71.316.01 Loyers à des tiers

Nouveau local pour l'archivage. Cette location court jusqu'en 2016 (+60'600.—)

10.71.318.90 Frais de déménagement

Déménagement des bureaux du MEN et frais d'aménagement des nouveaux locaux (+75'000.—)

**10.81 Cultes**10.81.36 Subventions accordée

Depuis le 2 avril 2012, subventions versées aux églises reconnues comme institutions d'intérêt public. Fédération des paroisses réformées et paroisse catholique (+49'000.—) (décision du Conseil général)

**13. Sports****13.71 Service administratif des sports**

RAS

**13.72 Places et salles de sport**13.72.392.06 Loyers de l'urbanisme

Transfert de 83'000.— du loyer de l'Urbanisme

**13.72.392.09**     Loyers de Jeunesse & Intégration

Transfert de 93'000.— du loyer adapté de Jeunesse et Intégration, suite à l'introduction d'EORÉN

**13.73**         **Piscines Serrières et plages ville**

Le réaménagement de la piscine de Serrières a été pris en charge par la société PMP.

**13.74**         **Bassin de natation, La Coudre**

Le collège du Crêt-du-Chêne étant en travaux jusqu'en juillet 2013, aucune charge d'exploitation n'a été prévue sur ce compte. Dès la réouverture du bassin, les charges d'exploitation apparaitront nouvellement sur le compte 13.81. sous forme d'imputation interne.

**13.75**         **Patinoire**

RAS

**13.76**         **Maison de vacances Cité-Joie**

RAS

**13.77**         **Anneau d'Athlétisme Colombier**

RAS

**13.78**         **Complexe de la Maladière (CSM)****13.78.301.01**     Traitement Concierge

Non-remplacement du poste de concierge (-119'900 francs) en raison du transfert d'une partie de ses activités au Facility Manager de la copropriété du complexe de la Maladière engagé en janvier 2012 d'une part et d'une nouvelle attribution des tâches au sein du service des sports d'autre part.



### **13.79 Piscines et plage du Nid-du-Crô**

#### 13.79.301.01 Traitement

Diminution de charges de 20% sur un poste d'hôtesse d'accueil compensé par la secrétaire des piscines et de 60% sur deux postes de dame de ménage compensés par une entreprise de nettoyage (-100.000 francs). Les diminutions de charges ont été réalisées sans résiliations unilatérales des rapports de travail, mais suite à la demande des collaborateurs ou à des départs.

### **13.81 Ecoles sports**

#### 13.81.392.06 Loyers de urbanisme

Transfert de Urbanisme pour le loyer du Crêt-du-Chêne, (+68'900 francs).

### **13.82. Stade de La Maladière**

Un rapport global du stade de la Maladière et son avenir sera transmis au conseil général en 2013, probablement.

#### 13.82.423.01 Location Stade

Diminution de loyer sur la location du stade (270'000 francs) en raison de la disparition de l'équipe professionnelle de Neuchâtel Xamax en janvier 2012.

Ne subsistent comme rentrées que la location au FC Bienne (60'000 francs) et la 1<sup>ère</sup> équipe de Neuchâtel Xamax 1912 (10'000 francs) comme loyer fixe. La part variable du loyer étant constituée par la taxe sur les spectacles.

### **13.83 Promotion, Marketing**

RAS

### **13.84 Stand de tir**

Augmentation de 7'500 francs liée à l'entretien et à la vétusté des installations.

## 15. Tourisme

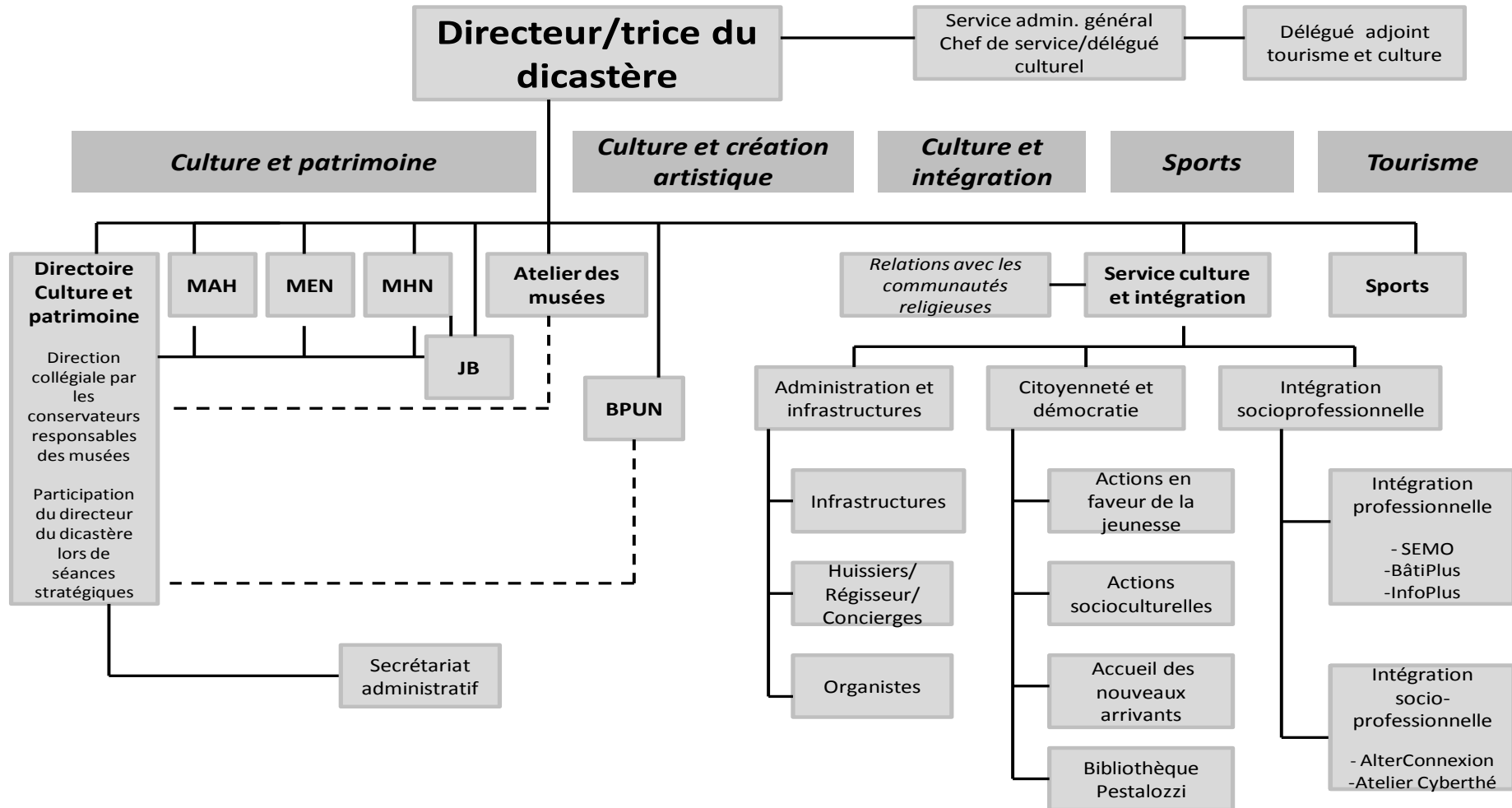
### 15.01 Tourisme

RAS pour l'instant, mais la nouvelle direction du dicastère entend bien redorer à futur le blason du tourisme neuchâtelois, dont l'essentiel du budget actuel consiste dans le versement d'une subvention à Tourisme Neuchâtelois.

Un poste de délégué de tourisme et a la culture, à 50 %, va être mis au concours pour coordonnés la politique du tourisme de la ville en collaboration avec les milieux intéressés et Tourisme neuchâtelois.

La direction du Tourisme va par ailleurs siéger dorénavant au comité de l'association Jura Trois-Lacs et bénéficie ainsi, au même titre que les autres villes de l'Arc jurassien, moyennant une contribution annuelle de 43'000.— (1,30 par habitant), d'une stratégie de promotion de la ville spécifiquement différenciée.

## Dicastère culture, sports & tourisme



## Conclusion

La commission financière se réjouit d'aborder l'année 2013 avec des perspectives favorables pour la Ville, tout en étant consciente que ces projections ne peuvent être étendues à un horizon de plus de 2 à 3 ans, au mieux. Elle estime donc que la politique du Conseil communal, prudente sur les charges courantes mais ambitieuse sur les investissements, se montre parfaitement adaptée à cet environnement, et elle se réjouit que lesdits investissements contribuent à accroître l'attractivité de la Ville pour les différents acteurs de la collectivité.

Les rapports des sous-commissions ont été adoptés par la Commission financière de la manière suivante :

- Sous-commission I : accepté à l'unanimité
- Sous-commission II : accepté à l'unanimité
- Sous-commission III : accepté à l'unanimité
- Sous-commission IV : accepté à l'unanimité
- Sous-commission V : accepté à l'unanimité

Les cinq projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

- Arrêté I : accepté à l'unanimité
- Arrêté II : accepté à l'unanimité
- Arrêté III : accepté à l'unanimité
- Arrêté IV : accepté à l'unanimité
- Arrêté V : accepté à l'unanimité
- Arrêté VI : accepté à l'unanimité

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 13 novembre 2012

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Jonathan Greillat

Jean-Charles Authier

Projet I

**Arrêté  
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel  
pour l'année 2013**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2013 est adopté. Il se résume comme suit :

a)	Budget de fonctionnement :	Fr.
	Total des revenus	287'888'900.-
	Total des charges	<u>285'604'800.-</u>
	Excédent de revenus	<u>2'284'100.-</u>
b)	Budget des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	54'958'000.-
	Total des recettes	<u>4'945'000.-</u>
	Investissements nets	<u>50'013'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté  
concernant les crédits de construction  
pour l'exercice 2013**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Les crédits de construction ci-après sont accordés au Conseil communal pour l'exercice 2013 :

	Fr.
a) Forêts et domaines	175'000.-
b) Travaux publics	300'000.-
c) Urbanisme	350'000.-
d) Police et police du feu	50'000.-
e) Affaires culturelles	50'000.-
f) Energies, eaux	150'000.-
g) Sports	100'000.-
	<hr/>
Total	<u>1'175'000.-</u>

**Art. 2.**- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux réalisés en exécution du présent arrêté.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant le renouvellement  
et la conclusion d'emprunts  
pour l'exercice 2013**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 65'000'000 francs durant l'année 2013.

**Art. 2.**- Les frais relatifs à la conclusion de ces emprunts seront portés au compte de fonctionnement, rubrique 02.11.318.07 « Commissions et cotations ».

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté  
concernant la création d'un fonds en vue  
du préfinancement de la création de logements d'utilité publique**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un fonds destiné au préfinancement des projets de création de logements d'utilité publique est créé (B280.10). Il sera alimenté par un versement maximum de 3 millions de francs au bouclage des comptes de l'exercice 2013. Le résultat de l'exercice devra rester excédentaire après l'attribution au fonds.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé d'établir un plan financier des projets auxquels sera affecté le fonds.

**Art. 3.**- Les prélèvements sont décidés soit par le Conseil général lors du vote des crédits soit par le Conseil communal lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.

**Art. 4.**- Si le fonds n'était pas intégralement utilisé dans un délai de 5 ans à compter de l'approbation du budget de l'exercice 2013, il serait dissout et son solde versé à la fortune nette.

**Art. 5.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

**Art. 6.**- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.



Projet V

**Arrêté**  
**concernant le financement du tronçon Maladière-Parking d'échange**  
**du Nid-du-Crô (Piscines) de la ligne 11 du réseau de transports**  
**publics urbains de la Ville de Neuchâtel exploité par les Transports**  
**publics neuchâtelois (TransN)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à signer une convention avec la République et Canton de Neuchâtel pour le financement du tronçon Maladière-Parking d'échange du Nid-du-Crô (Piscines) de la ligne 11 du réseau de transports publics urbains de la Ville de Neuchâtel exploité par les Transports publics neuchâtelois (TransN). La subvention destinée au financement de la prolongation de la ligne 11 est arrêtée, pour l'exercice 2013, à 40% des charges induites.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est autorisé à couvrir l'excédent de charge du tronçon concerné à hauteur de 40%, estimé à 118'000.- francs par année.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet VI

**Arrêté  
concernant le renouvellement de la subvention octroyée à  
l' Association « Neuchâtel un cœur en Ville »**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Une subvention de 100'000 francs au plus est accordée pour 2013 à l'Association « Neuchâtel un cœur en Ville ».

**Art. 2.**- L'octroi de la subvention est subordonné à l'apport d'une participation financière équivalente par l'Association « Neuchâtel un cœur en ville », en ce sens qu'elle sera servie en proportion de cette contribution.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.